Action Nature

La lettre d'Action pour la Nature N°25 Juillet 2005

Comité de rédaction : Jean-David Abel, Pierre Athanaze, Christophe Beurois, Romary Courtois, Christian Damenstein, Jean-Stéphane Devisse, Raymond Faure, Patrick Janin, Jean-Patrick Le Duc, Roger Mathieu, Laurence Mermet, Yves Le Quellec, Michel Richoux

Action Nature, MRE, 32 Rue Ste Hélène, 69002 Lyon actionnature@tiscali.fr

De profondis...

Serge Lepeltier n'a pas survécu (en tant que ministre de l'écologie s'entend… bien sûr) au remaniement ministériel qui a succédé au « séisme » du référendum. Il aura passé quatorze mois dans ce ministère, prenant la suite de l'inénarrable Roselyne B. qui y avait laissé un bien triste souvenir, mais qui s'y est dotée, au passage, d'une indélébile réputation...
Le passage du Maire de Bourges avenue de Ségur aura été bien meilleur que celui de la ministre de l'extrême chasse, de l'énergie nucléaire et de la destruction durable. Pourtant son départ se fit dans une quasi indifférence.. La Commedia dell'arte que nous joue la majorité actuelle relégue, une fois encore, les véritables problèmes en queue de classement. Dont, bien sûr, ceux de l'environnement.

Le passage de Serge Lepeltier au ministère de l'écologie aura été décevant. Non seulement pour les défenseurs de la Nature, les environnementalistes ou les citoyens inquiets pour leur avenir et celui de leurs enfants, mais également pour lui-même.

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO

Lucide sur son bilan, comme tant d'autres ministres de l'environnement qui l'avaient devancé à ce poste, il s'en est ouvert à quelques médias. Lors de la passation de pouvoirs avec Nelly Olin, il a même alerté la presse sur le risque de disparition du ministère de l'Ecologie ! Confiant à la journaliste de Libération qui l'interviewait : « *C'est un ministère qui dérange, l'«empêcheur de tourner en rond». Alors ceux que l'on dérange, les représentants d'intérêts particuliers, ne souhaitent qu'une chose, c'est qu'il n'existe pas. C'est ma crainte. On ne le supprimera pas, c'est impossible politiquement. Mais, sans le dire, on risque de n'en faire qu'une vitrine* ». Difficile d'être plus clair…
Car, comme tant de ses prédécesseurs, Serge Lepeltier a trop souvent eu l'occasion de se prendre pour un Circaète : il a dû en avaler, des couleuvres, et des grosses, pendant ces quatorze mois. D'autres avant lui en ont également avalées, et d'aussi grosses. Triste sort pour un ministère qui devrait être élevé à un rang hiérarchique bien supérieur à ce qu'il n'est dans l'échelle de nos gouvernements successifs. Lepeltier en a fait la même analyse, déclarant que : *« ce ministère doit être placé à un niveau plus élevé dans la hiérarchie gouvernementale, au même niveau que la Défense, les Affaires étrangères ou l'Intérieur. Parce que les enjeux sont aussi essentiels. Il faut qu'un rapport de force s'établisse en faveur de l'écologie »*. Et bien sûr, que ce ministère soit doté d'un budget enfin à la hauteur des enjeux si souvent déclamés par un président de la République qui se sera si souvent renié dans les faits.

Triste analyse pour Serge Lepeltier qui depuis de bien longues années, prêche au sein du RPR, puis de l'UMP pour une véritable prise en compte des enjeux écologiques et environnementalistes. Avec, malheureusement, autant de succès que s'il avait prêché dans le désert… Comment Nelly Olin, qui est bien loin d'avoir ce vécu et cette sensibilité, pourra-t-elle faire évoluer la situation ? On peut craindre le pire. ■

« Et bien sûr, que ce ministère soit doté d'un budget enfin à la hauteur des enjeux si souvent déclamés par un président de la République qui se sera si souvent renié dans les faits. »



La soudaine faiblesse de la Commission Européenne envers les « tontons flingueurs » d'oiseaux migrateurs

Il fallait s'attendre à ce que les chasseurs français mettent à profit le référendum sur le projet de traité constitutionnel européen, et les incertitudes quant à son issue, pour tenter d'obtenir des concessions de Bruxelles sur les dates de chasse. Ce qui en revanche était moins attendu, c'est le subit empressement de la Commission européenne à satisfaire leurs caprices.

Les fusillots français ont monté leur coup par l'entremise de leur fédération européenne, la FACE (Fédération des associations de chasse et conservation de la faune sauvage de l'Union européenne), avec le soutien politique des gouvernements espagnols, italiens et grecs et du presque inusable chef de cabinet de Jacques Chirac, le « phénix du Poitou » (dixit le *Canard enchaîné*), Jean-Pierre Raffarin himself. Le coup réussi, il était temps de communiquer : une semaine avant le jour désormais historique du référendum, la FACE annonçait triomphalement « des avancées significatives pour les chasseurs français ». Dans son communiqué du 17 mai, elle faisait état d'une réunion le 2 mai « avec les responsables du service compétent de la Commission », en présence du président de la Fédération nationale des chasseurs français (FNC), et d'un courrier en date du 13 mai par lequel « la Commission accepte toutes les propositions de la FNC les jugeant compatibles avec le Guide d'interprétation de la directive Oiseaux ».

Aux termes de cet accord, la période de chasse des oiseaux migrateurs est étendue du 1er samedi d'août au 20 février. Les flingueurs d'oiseaux migrateurs du Sud Ouest et du littoral atlantique peuvent se réjouir.

Action Nature a rapidement et vivement réagi auprès du Commissaire européen chargé de l'environnement, Stavros Dimas. La réponse avancée par ses services ne manque pas de désinvolture : « le communiqué de presse de la FACE concerne un simple avis technique qui n'engage pas la Commission » ! Il n'empêche que le courrier du 13 mai cité par la FACE existe bel et bien – la Commission nous l'a transmis, sans doute dans un souci de transparence... – et que la Commission n'a pas jugé utile de publier un démenti quant au prétendu accord qu'elle aurait donné aux propositions de la FNC.

En se prêtant à une violation éhontée de l'accord conclu en octobre 2004 entre la FACE et *BirdLife* sur le Guide d'interprétation de la directive Oiseaux, la Commission européenne a commis une erreur. Et en ayant noué des relations directes et exclusives avec le lobby cynégétique français dans le dos de *BirdLife* et des associations françaises de protection de la nature, elle a donné une illustration de ce qui lui est si souvent reproché : l'absence de transparence. Cette erreur est d'autant moins excusable que le Traité de l'Union européenne lui fait obligation de veiller au respect du droit de l'Union. En l'espèce, « les responsables du service compétent » se sont carrément assis dessus. Leur faiblesse soudaine en pleine campagne référendaire française est du plus mauvais effet : la Commission n'a pas hésité à brader la protection des oiseaux migrateurs en considération de calculs politiques dont la suite des événements a montré à quel point ils étaient stupides. Le plus regrettable pour l'avenir est que la DG Environnement de la Commission, notre interlocuteur, se soit montrée si peu convaincue du bien fondé de la protection des oiseaux migrateurs dans le contexte d'une Europe à 25. Ni son fonctionnement, ni son orientation n'inspirent désormais la confiance.

Dans notre courrier, nous avons rappelé au Commissaire Dimas que de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs sont en mauvais état de conservation et qu'il serait très judicieux d'en cesser la chasse pendant plusieurs années plutôt que d'en allonger le temps de destruction. « Les responsables du service compétent » de la Commission ne devraient-ils pas s'en préoccuper ?

Mais dans l'immédiat, il y a tout lieu de craindre que la guerre des dates de chasse ne soit relancée après une année sans recours contentieux. Forts de la lettre du 13 mai par laquelle la Commission européenne signifie son « accord » à leurs propositions, les chasseurs français ne vont pas manquer de se retourner vers le ministre de l'Écologie pour remettre en cause les dates arrêtées par son prédécesseur et exiger une ouverture dès le 1er août et une fermeture le 20 février. Et Mme Nelly Olin devra à son tour « gérer le dossier dates de chasse »... en remerciant la Commission européenne. ■

« Le plus regrettable [...] est que la DG Environnement [...] se soit montrée si peu convaincue du bien fondé de la protection des oiseaux migrateurs »



Le seul président de Parc National issu du mouvement de protection de la Nature est évincé par le Ministère de l'écologie !

Depuis près de 30 ans, Jean-Noël Lheritier siégeait au Conseil d'Administration du Parc National des Cévennes au titre du CNPN (Conseil National de Protection de la Nature). Homme d'expérience en matière de protection de la Nature et de politiques environnementales, mais aussi de développement local, connu pour ses qualités relationnelles et son engagement au service des Cévennes, il avait gravi tous les échelons au sein des instances du Parc. Ainsi, après avoir présidé le Comité scientifique pendant de nombreuses années, il avait été élu à l'unanimité à la présidence du Conseil d'Administration et de la Commission Permanente du Parc en 1998. Réélu à la quasi-unanimité en 2002 son action en six ans de présidence était appréciée et reconnue de tous.

« cette éviction préfigure au plus mal la réforme de la loi de 1960 sur les Parcs Nationaux. »

C'est ainsi qu'avec le Conseil et toute l'équipe du Parc, il avait impulsé la préparation puis la mise en œuvre du programme d'aménagement 2000-2006 de l'Etablissement public, en étroite concertation avec les élus et la population locale. Ce programme d'aménagement a valeur de modèle en matière de développement durable et constitue un véritable projet de territoire pour les Cévennes. De même, une fois le Parc remis en ordre de marche, Jean-Noël Lhéritier avait su régler tous les dossiers conflictuels par la concertation et le dialogue.

Enfin, sur un plan plus personnel, il fut porté par ses pairs à la tête des Présidents de Parcs Nationaux en 2002. A ce titre, il a accompagné les ministères successifs ainsi que Jean-Pierre Giran, député du Var, dans l'élaboration du texte visant à moderniser la loi cadre de 1960 sur les Parcs Nationaux, en veillant tout particulièrement à l'équilibre entre le développement durable et la conservation à long terme. De même, il a fortement contribué à l'élaboration du dossier de candidature des Causses et des Cévennes au Patrimoine mondial, candidature que la France vient de transmettre à l'UNESCO en janvier 2005.

Mais surtout, il avait exercé la présidence du Parc de manière consensuelle, en restant résolument à l'écart de toutes les contingences de la politique locale, ce que chacun reconnaissait en Cévennes, aussi bien à gauche qu'à droite.

Les instances du Parc venant en renouvellement fin 2004, c'est donc tout naturellement que le 15 décembre 2004 le CNPN avait à l'unanimité proposé au ministre sa candidature et celles de ses trois collègues sortants pour occuper les 4 sièges dévolus au CNPN et ainsi effectuer un nouveau mandat de 3 ans au Conseil d'administration du Parc des Cévennes.

Sauf que, après des mois d'insistantes interventions politiques orchestrées par Jacques Blanc (sénateur UMP de Lozère acoquiné FN lors de sa présidence passée au Conseil Régional Languedoc-Roussillon), le ministre de l'écologie, jugeant certainement la présidence de Jean-Noël Lhérithier indésirable, demanda début juin au CNPN de désigner deux représentants supplémentaires. Chose qui n'était jamais arrivée en 30 ans de fonctionnement de cette instance. But de la manœuvre : permettre au ministre d'avoir le choix, et ainsi d'éliminer Jean-Noël Lheritier. Ce qui fut effectivement le cas !

Pourquoi un tel revirement ? Tout simplement parce que Jacques Blanc, certainement mal remis de sa défaite aux élections régionales, voulait briguer la présidence du Parc. Finalement, il n'y parvint pas, atteint par la limite d'âge fixée à 65 ans. Mais cela ne l'empêcha pas de se faire élire premier vice-président et de propulser à la Présidence un des ses amis politiques, Jean-Paul Pottier, ancien président du Conseil Général de Lozère, qui jusqu'ici s'était surtout fait remarquer par ses positions contre le Parc !

Bref, entre tripatouillage et élimination politique par des voies détournées, voilà donc la manière peu glorieuse utilisée par le ministère de l'écologie et du développement durable et le Gouvernement pour éliminer le seul Président de Parc National issu du mouvement de protection de la Nature et porteur d'une conscience environnementale sans faille. Un coup dur pour le Parc National des Cévennes et pour le réseau des Parcs Nationaux, car Jean-Noël Lhérithier savait, mieux que quiconque, lier le fait environnemental à la gestion des territoires ruraux.

Mais, surtout, cette éviction préfigure au plus mal la réforme de la loi de 1960 sur les Parcs Nationaux, réforme qui vise notamment à renforcer la main mise des élus locaux sur les Conseils d'Administration. De là à ce que les Parcs Nationaux deviennent les terrains de piètres enjeux politiques locaux, il n'y a qu'un pas. Il vient d'être franchi en Cévennes ! ■

Mais que diable sont-ils allés faire dans cette galère ?

Le monde associatif de la protection de la nature nous réserve quelques fois de bien curieuses surprises. Ainsi, dans un livre à paraître à la rentrée mais déjà diffusé à quelques heureux privilégiés, la ligue ROC pour la défense de la faune sauvage et la défense des non-chasseurs (ex-Rassemblement des Opposants à la Chasse) a réuni quelques spécialistes pour parler de tout ce qui ne va pas sur notre planète. Jusque là rien d'anormal, ni même d'original, d'autres avaient pratiqué de même il y a peu. Mais là où le ROC a fait très fort, et ce que personne jusqu'alors n'avait osé faire, c'est de confier la synthèse de ces réflexions « offertes au débat » à Gilles Pipien, qui n'est autre que le premier directeur de cabinet de la célèbre Roselyne Bachelot du temps de son très remarqué passage au ministère de l'écologie et de la Destruction Durable !

Alors même qu'il était on ne peut mieux placé pour réaliser tout ce qu'il recommande dans cet ouvrage, ou tout du moins pour tenter de le faire, il s'était à l'époque appliqué à faire exactement le contraire ! C'est grâce à lui et à son zèle, que nos chers Martres, Putois et Belettes sont retournés illico presto rejoindre les fouines et autres corbeaux dans la liste nationale des espèces nuisibles. Liste dont ils n'étaient sortis que quelques mois auparavant grâce à Yves Cochet. !

C'est également M. Pipien qui a complaisamment réouvert le récurrent dossier des dates de chasse, que l'on pensait clos depuis janvier 2002. Réouverture qu'il s'est appliqué à réaliser en saucissonnant les décisions en de multiples arrêtés et décrets, afin de rendre la tâche des associations de protection de la Nature plus dure. Peine perdue, le Conseil d'Etat a statué à de multiples reprises contre ces arrêtés Pipien/Bachelot.

Et la liste est encore longue. (nous avons des tonnes d'archives !) Bien sûr, on peu croire aux miracles, ou aux conversions tardives. Mais un tel retournement de veste n'est tout de même pas prêt de passer pour crédible ! Ainsi, en région Rhône-Alpes, Gilles Pipien est l'objet depuis le 7 mars 2003 d'une tendresse toute particulière. C'est lui en effet qui s'est rendu sur le col de l'Escrinet, haut lieu du braconnage de masse, pour y soutenir et y encourager cette pratique totalement illégale ! Les braconniers ardéchois en rient encore… Les associations de protection de la Nature beaucoup moins. Depuis ce coup d'éclat de mars 2003, le braconnage à repris de plus belle. Si le ROC a accueilli à bras ouverts l'ancien directeur de cabinet, c'est avec du goudron et des plumes que certains aimeraient l'accueillir en Ardèche et dans les environs …

Nous aimerions plaider les circonstances atténuantes pour le ROC, vous dire qu'il s'agit d'une regrettable erreur, qu'ils ne savaient pas, qu'ils n'avaient jamais été mis au courant des étonnantes aventures du sieur Pipien. Mais ce n'est malheureusement pas le cas. Toutes les associations de protection de la Nature se souviennent très exactement des agissements du directeur de cabinet de R. Bachelot, avant qu'il ne se transforme en Monsieur bons offices du ROC. Les faits sont têtus, et la presse a largement relaté les divers coups bas qu'il a assénés à la protection de la nature. Y compris le « Pipien Show » de l'Escrinet, épisode peu glorieux dont les medias s'étaient à l'époque faite l'écho en citant quelques perles du bonhomme, dont l'une des plus gratinées : « ***La loi doit être respectée. En matière de chasse, il faut l'adapter car elle pose problème*** » ! Souvenons-nous que s'en sont suivies deux lois sur la chasse particulièrement régressives… Le nouvel ami du ROC a vraiment un lourd passé.

Nous n'oublions pas non plus que la vice-présidente du ROC a plaidé, aux cotés de R. Bachelot devant le Conseil d'Etat saisi par l'ASPAS (Association pour la Sauvegarde et la Protection des Animaux Sauvages) et la CVN (Convention Vie et Nature) de recours contre les arrêtes des dates de chasse ! Ce qui n'a heureusement porté chance ni à la ministre ni à ses arrêtés…

Mais que diable sont-ils allés faire dans cette galère ?!… ■

Si vous désirez recevoir Action Nature directement chez vous par voie de mail, il suffit d'en faire la demande à l'adresse suivante :

actionnature@tiscali.fr

De nombreuses informations sont disponibles sur notre site:
http://actionnature.chez.tiscali.fr.

Marais Poitevin : sale temps pour la zone humide… mais pas forcément pour le maïs !

En cette période de sécheresse climatique prononcée, la gestion des ressources en eau du Marais Poitevin ne pouvait que s'exacerber encore plus que de coutume. La situation est en effet critique dans l'ensemble du bassin versant, par suite d'un très important déficit pluviométrique cumulé depuis l'automne dernier. Dans ces conditions, l'étiage s'est installé très précocement, avant même l'arrivée du printemps, et dans certains secteurs on risque de manquer d'eau potable.

Pour goûter tout le sel de la situation, il faut se souvenir que le Marais Poitevin et son grand bassin versant se répartissent sur les trois départements des Deux-Sèvres, de la Charente-Maritime et de la Vendée ; que pour faire face à cet éclatement administratif, le préfet de la région Poitou-Charentes est chargé d'une mission de coordination des actions de l'Etat ; et que cette coordination est reconnue comme particulièrement nécessaire dans le domaine de l'eau.



Voici donc…
Dès le mois de mars, le préfet des Deux-Sèvres (partiellement suivi par son collègue de la Charente-Maritime) prenait courageusement la mesure de la situation et se saisissait des pouvoirs que lui donne la loi sur l'eau ; d'où de fortes décisions de « limitation des usages de l'eau ». Au programme : priorité d'affectation de la ressource à l'eau potable, interdiction de l'irrigation des grandes cultures, le tout assorti d'un suivi de l'évolution des niveaux et des débits associant l'ensemble des acteurs ; le tout étant clairement justifié au nom du principe de précaution.

Côté Vendée, il aura fallu attendre le mois de juin pour qu'apparaissent les premières mesures de restriction de l'irrigation. Et même la fin de ce même mois pour le secteur pourtant particulièrement sensible de l'Autize. Bien trop tard, évidemment puisque début juillet la Fédération de pêche y constatait *« la mort de milliers de brochets de toutes tailles, sur une portion de cours d'eau de 7 km asséchée en trois jours ». « L'irrigation tous azimuts et les seuils d'alerte trop bas, couplés aux fortes chaleurs de ces derniers jours, ont fortement contribué à ce désastre annoncé »,* commentait sobrement la Fédération.

Ironie : l'Autize, rivière vendéenne et maraîchine, prend sa source dans le département voisin des Deux-Sèvres. Puisqu'on vous dit que *« l'harmonisation inter-départementale des mesures de gestion de l'eau »* est une priorité affichée par l'Etat !

Ce qui est sûr, c'est que beaucoup de gens ne comprennent pas…. Ni la population, à qui l'on demande d'être économe, ni les agriculteurs irrigants eux-mêmes qui, d'une rive à l'autre, se voient traités de manières fort contrastées. Ici, le maïs commence à se recroqueviller sur lui-même ; là, il est plus florissant que jamais ! La grande différence, c'est l'irrigation, et les critères de gestion de l'eau auxquels les autorités de gestion se montrent le plus sensibles.
En Vendée, par tradition, l'administration ne s'attache qu'à ce que la Chambre d'Agriculture lui dit des « besoins » du maïs. Les critères de gestion de l'eau, ce sont les stades floraux de la plante ! Tant d'hectares de maïs, tant de volume d'eau nécessaires pour « sécuriser » la récolte, et à pomper dans les nappes ou dans les cours d'eau… Ne vous étonnez donc pas si les seuils de débit et de niveau déclenchant les « alertes », puis les décisions de limitation et éventuellement d'arrêt des prélèvements sont fixés si bas ! Tant pis pour les milieux aquatiques et autres « zones humides », tant pis pour la faune et la flore : leurs « besoins » ne comptent pas, et le maïs, décidément, est roi !

Voilà pourquoi depuis plusieurs mois, l'ensemble des nappes aquifères du Sud-Vendée, qui contribuent en temps ordinaire à l'alimentation en eau du Marais Poitevin, suivent une courbe descendante qui se creuse au-delà des plus bas niveaux historiquement connus. Conséquence : si les cultures ne manquent pas d'eau, il n'en est pas du tout de même pour ce malheureux marais. Car le principe de précaution, ici, ne paraît devoir d'appliquer qu'au maïs, qu'il faut « sauver » aux dépens de toutes autres considérations ! ■